



Non présentation d'enfant suite jugement

Par **Karl Lewis**, le **18/11/2008** à **17:10**

Bonjour,

je voulais simplement avoir de plus amples informations concernant le fait de "porter plainte pour non présentation d'enfant".

j'ai un jugement qui me donne droit à visites et hébergement pour mon fils, ainsi que, toujours stipulé dans le jugement de par la distance qui nous sépare (900kms) 2 appels téléphoniques hebdomadaires.

Or, par voix de textos...sa mère refuse qu'il vienne passer Noël avec moi alors que cela est prévu dans le dernier jugement en date; en outre, je n'ai pas pu parler avec mon fils au téléphone depuis plusieurs (et longues) semaines...

au vu de ce qui est dit concernant les plaintes pour "non présentation d'enfant" j'ai peur de comprendre que cela ne sert pas à grand chose mais mon avocat me l'a néanmoins conseillé si jamais mon fils n'était pas présent à l'aéroport pour les vacances qui arrivent...

d'ailleurs, à ce propos, j'ai une question : vaut-il mieux porter plainte à la gendarmerie de mon domicile ou à celle la plus proche de l'aéroport car si la réponse est à mon domicile, cela implique le fait que la plainte soit portée le lendemain de la non présentation...

y'a-t-il des délais à respecter pour porter plainte (par exemple pas plus de 12 heures après la date et heure prévue pour le "passage de bras", expression très déplaisante à mon sens mais utilisée par les avocats) ???

Merci d'avance et Bien Cordialement.